

Conférence au Parlement Européen sur le Rapport Delors

Bruxelles, le 15 novembre 2022

Jacques de Larosière

Mes souvenirs du Comité Delors

A la suite du Sommet de Hanovre en juin 1988, j'avais été choisi pour faire partie du « Comité Delors » sur l'Union Monétaire. J'avais été désigné, certes, parce que j'étais Gouverneur de la Banque de France. Mais la nomination était faite – comme celle de mes collègues Gouverneurs – « à titre individuel ». Cette précision, essentielle à mes yeux, voulait dire, selon mon interprétation, que je n'avais pas à m'exprimer, pendant les travaux du Comité, en tant que Gouverneur de la Banque de France mais à titre personnel.

C'est cette interprétation qui explique que je n'ai guère déféré au souhait du Ministère des Finances de préparer en commun les sessions du comité et de déterminer à l'avance mes positions sous le contrôle du Trésor.

En substance, ai-je dit au Ministre : « ou vous me faites confiance, ou je dois obéir aux instructions du Trésor et, dans ce cas je ne pourrai pas poursuivre ma tâche à la Banque. ».

Nous convînmes donc avec le Ministère, que je l'informerai de l'avancement des travaux du Comité au cours de nos rencontres routinières et périodiques.

Il était clair, à mes yeux, qu'aucun accord ne serait possible au sein du Comité si nous ne pouvions nous entendre sur la nécessité d'établir l'indépendance de la nouvelle Banque Centrale Européenne.

En 1988, l'indépendance des banques centrales était devenue une pièce essentielle du « Consensus » monétaire. On voyait dans l'indépendance : une garantie de sagesse et d'objectivité monétaire. C'était, croyait-on, la condition même de l'efficacité : les gouvernements ne devraient pouvoir exercer aucune influence ou tentative de pression auprès des banquiers centraux. C'était le prix à payer pour éviter le financement monétaire du déficit budgétaire et donc la « domination fiscale ».

Mais ce qui m'apparaissait comme une condition évidente d'un accord du Comité me mettait dans une position personnelle délicate.

En effet, la France n'avait même jamais imaginé que la Banque de France pût être indépendante des autorités publiques. Depuis Napoléon, la tradition d'un Institut d'Emission subordonné au Gouvernement n'avait jamais fait l'objet d'aucune exception.

Et ce n'était pas par une discussion avec le Trésor français que j'avais la moindre chance de changer l'état d'esprit qui régnait dans mon pays sur ce sujet. Mais l'autre vue selon laquelle la Banque Centrale serait le reflet des positions particulières des différents gouvernements m'apparaissait inconcevable. Comment établir une monnaie unique qui serait le résultat de discussions intergouvernementales au sein de la Banque Centrale ? Les décisions monétaires doivent souvent être prises rapidement et non à travers un processus diplomatique.

Je résolus donc, pour éviter le risque d'être « déjugé », sur un sujet aussi important, d'en parler directement au Président de la République.

M. Mitterrand était très attaché, pour des raisons politiques, à un accord avec l'Allemagne sur l'Union monétaire. Un tel accord était, pour lui la manière de sceller définitivement la réconciliation franco-allemande et d'écarter le spectre de nouveaux conflits entre les deux nations.

Je pris donc rendez-vous avec lui en faisant savoir à l'Elysée que je souhaitais que l'entretien soit personnel, entre nous deux seulement.

Je rencontrai M. Mitterrand en tête à tête le 1^{er} décembre 1988. Je lui dis qu'il était clair, après les premières réunions du Comité Delors, qu'il ne pourrait y avoir aucun accord sans la reconnaissance de l'indépendance de la Banque Centrale Européenne et aussi des banques nationales, membres du Système européen. Si nous voulions un accord, c'était la condition « sine qua non ». M. Mitterrand ne me répondit pas directement. Il exprima quelques remarques générales sur l'orientation de nos sociétés consistant à déléguer des fonctions ou des pouvoirs à des institutions indépendantes. J'en conclus que j'avais reçu un feu orange plutôt qu'un feu vert. Mais certainement pas un feu rouge.

Cette conversation eut un effet important sur la suite des discussions au Comité. On s'attendait à ce que le représentant français éprouve des difficultés majeures devant les propositions d'indépendance qui venaient des membres les plus influents du Comité. Or, j'approuvai sans difficulté les formulations les plus nettes de la notion d'indépendance. Cette attitude déconcerta peut-être certains des membres, les plus sceptiques, du Comité. Toujours est-il que les modalités de l'indépendance ne furent jamais un obstacle dans le progrès des discussions, ce qui facilita la conclusion unanime des travaux du Comité.

Je fus soumis peu de temps après la publication du Rapport Delors le 12 avril 1989, au feu nourri des critiques du Trésor français au cours d'une scène qui reste gravée dans ma mémoire.

Mais le Rapport avait été adopté. Et fut entériné dans sa partie monétaire par le Conseil Européen de Strasbourg en décembre 1989. Puis il fut élargi à la coordination des politiques économiques en 1990 par le Conseil de Dublin.